

2023-042

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DROME
Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2023-09-27-36 CONSEIL MUNICIPAL du 27 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 21 septembre 2023

Nombre de Conseillers en fonction : 09

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Gilles SARACCO.

Absent excusé : Fabrice PRAVE.

Absent : Vincent GOUDON

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n°1 – Budget Eau et Assainissement 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Monique ALLEGRE qui expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ajuster les crédits prévus au budget eau et assainissement.

Elle propose d'effectuer les virements de crédits nécessaires dont le détail figure ci-dessous, pour le fonctionnement d'un montant équilibré à 0 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Décide** d'approuver la décision modificative suivante sur le budget de la Commune, présentée par compte.

E X P L O I T A T I O N	DEPENSES		RECETTES	
	Compte	Montant	Compte	Montant
61523	Entretien réparation réseaux	- 113.41 €		
6541	Créances admises en non-valeurs	113.41 €		
	TOTAL	0.00 €	TOTAL	0.00 €

VOTE : 7 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire
Monique ALLEGRE



Le Maire
Norbert PERRIN



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 29 SEP. 2023
Affiché le 29 SEP. 2023